



PROGRAMME DE FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES OIDD-SCDB

ELABORATION DES MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

DESCRIPTION DU COURS

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) en octobre 2014, de nombreux pays participent activement à rendre le Protocole opérationnel. L'un des défis majeurs à la mise en œuvre du Protocole est de rassembler les capacités nécessaires pour soutenir les pays souhaitant amender ou établir de nouvelles mesures juridiques, administratives ou politiques pour l'APA. Chaque pays doit définir sa propre approche, adaptée à ses besoins et priorités.

Dans ce contexte, l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB), avec le financement du Fonds Japonais pour la Biodiversité, ont développé un programme conjoint de renforcement de capacités pour soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ce programme offre des formations régionales qui couvrent les principaux sujets relatifs à l'APA et présente les dernières connaissances en matière de formulation et d'élaboration de mesures législatives, administratives et de politique générale.

QUI DEVRAIT APPLIQUER ?

Cette formation a été développée pour les juristes et les chargés de politiques activement impliqués dans la formulation et la mise en œuvre de cadres réglementaires nationaux ou conseillant les processus nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

QU'EST-CE QUE LES PARTICIPANTS VONT APPRENDRE ?

Cette formation permettra de présenter aux participants les dispositions fondamentales du Protocole de Nagoya, les principales considérations à prendre en compte dans la formulation et la mise en œuvre des cadres réglementaire d'APA, et les options disponibles basées sur les expériences des différents pays et les leçons tirées.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Suite à la formation, les participants seront en mesure de fournir des conseils sur les approches et actions nécessaires à l'avancement des processus nationaux pour l'élaboration de cadres législatifs ou réglementaires pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA FORMATION

Suite à la formation, les participants seront en mesure de :

- > Décrire le concept de l'APA, sa formulation dans le cadre du Protocole de Nagoya et ses liens avec les autres instruments internationaux liés à l'APA ;
- > Souligner la variété des objectifs de politiques publiques en matière d'APA et identifier les options légales pour soutenir ces politiques ;
- > Identifier les principaux éléments du Protocole et les approches légales adoptées par les pays à ce jour ainsi que les options disponibles pour opérationnaliser ces éléments ;
- > Conseiller les actions pouvant faciliter la rédaction juridique efficace et les processus de consultation inclusifs ;
- > Elaborer des feuilles de route juridiques se focalisant sur les contextes nationaux et régionaux pour définir les priorités à mettre en œuvre afin d'améliorer ou compléter les processus législatifs et réglementaires pour l'adoption du Protocole ;
- > Démontrer les aptitudes à la communication et la facilitation pour conseiller les gouvernements et les parties prenantes nationales aux questions liées à la mise en œuvre du Protocole.

METHODOLOGIE DE LA FORMATION

La formation utilise une approche d'apprentissage mixte :

- > **Sessions de cours en ligne obligatoires** de 6 semaines pour apprendre les concepts fondamentaux de l'APA et la mise en œuvre du Protocole ;
- > **Séminaire** de 5 jours pour échanger sur les principaux défis et options juridiques, préparer des feuilles de route adaptées aux contextes nationaux et renforcer les aptitudes à la communication et à la facilitation ;
- > **Accès au Réseau Mondial sur les Lois de l'APA** où les participants peuvent avoir accès aux dernières informations et actualités et continuer d'échanger sur les connaissances avec les experts et autres participants.

Une fois la formation complétée, les participants recevront un Certificat et seront invités à rejoindre le réseau des anciens de l'OIDD.

COURS EN LIGNE

1-2 modules par semaine pendant 6 semaines,
4-6 heures/semaine

Les cours en ligne présenteront les principaux thèmes et processus à prendre en compte dans l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et politiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Élaborer les mesures d'APA - Une introduction

- > **Module 1 – Réforme juridique**
Quelles sont les étapes initiales afin de soutenir l'élaboration des mesures APA ?
- > **Module 2 – Mise en place de politiques**
- > **Module 3 – Arrangements institutionnels**
Quels sont les éléments clés des mesures d'APA ?
- > **Module 4 – Accès aux ressources génétiques**
- > **Module 5 – Partage des avantages**
- > **Module 6 - Conformité**
- > **Module 7 - Peuples autochtones et communautés locales**
Comment formuler des mesures d'APA qui fonctionnent ?
- > **Module 8 – Mesures d'appui**

SEMINAIRE

Séminaire de 5 jours avec des jours et lieux variables

Les processus nationaux pour ratifier et mettre en œuvre le Protocole de Nagoya seront propres et uniques à chaque pays. Ainsi, cela nécessitera l'adaptation des exigences générales du Protocole aux cadres juridiques nationaux.

Les participants seront invités à participer à un séminaire de cinq jours pour discuter des approches prises par différents pays à ce jour et identifier les prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre du Protocole et les options possibles. Les sessions seront adaptées aux besoins identifiés par les participants au travers de :

- > **Sessions d'échange de connaissances entre pairs** sur les expériences des différents pays en liens avec les défis identifiés par les participants ;
- > **Sessions de travail pour élaborer des feuilles de route nationales**, incluant une analyse des parties prenantes, des lacunes, la sélection des mesures juridiques, la mise en œuvre des plans de réformes ;
- > **Session de compétences pratiques** pour renforcer les compétences des participants en matière de leadership, de facilitation, de communication et de présentation.

En 2018, six séminaires régionaux sont planifiés avec des dates provisoires énoncées ci-dessous (sujettes à modification) :

- > Afrique centrale (en français) : 9-13 avril
- > Asie (en anglais) : 28 mai-1 juin
- > Amérique latine (en espagnol) : 18-22 juin
- > Iles pacifiques (en anglais) : 23-27 juillet
- > Europe centrale et de l'est (en anglais) : 10-14 septembre
- > Afrique de l'ouest (en français) : 17-21 septembre

RESEAUTAGE EN LIGNE & FORUM DE DISCUSSION

En continu de février à décembre 2018

Une fois sélectionnés pour le cours, les participants seront invités à rejoindre le **Réseau Mondial sur les Lois de l'APA**. Le Réseau organisera des sessions de discussions en lignes avec des experts sur des thématiques précises du



Protocole, publiera des bulletins d'information trimestriels et maintiendra une bibliothèque des publications les plus récentes. Les participants seront invités à poser des questions et prendre part à des discussions avec les experts, les praticiens du droit et les décideurs

publics sur les défis actuels et les solutions émergentes.

PROCESSUS D'APPLICATION ET DELAI DE CANDIDATURE

Afin d'appliquer, veuillez visiter le site web de l'OIDD au lien suivant : <http://www.idlo.int/news/events/course-establishing-measures-implement-nagoya-protocol-2017-2018> **Les applications peuvent être soumises en ligne ou peuvent être envoyées par email à ABSLawnetwork@idlo.int avant le 15 janvier 2018.** Les applications consistent dans la soumission d'un formulaire d'application dûment rempli, un Curriculum Vitae et une lettre de présentation soulignant les expériences pertinentes de l'applicant, les intérêts et les raisons pour participer au cours.

Le processus est compétitif et il y a un nombre limité de places disponibles par cours. Les critères suivants seront pris en considération lors du processus de sélection :

- Un diplôme universitaire, de préférence lié au droit ou aux politiques publiques au niveau de la maîtrise ou du doctorat ;
- Degré d'engagement avec les processus nationaux liés à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ;
- Connaissance professionnelle de la langue dans laquelle le séminaire se fera, par exemple, en anglais, français ou en espagnol ;
- Leadership potentiel et communication démontré ;
- Disponibilité et engagement afin de compléter les 6 semaines de cours en ligne et les 5 jours de séminaire.

Les candidats sélectionnés des pays en développement recevront un appui financier pour couvrir les dépenses relatives au voyage, à l'hébergement et aux repas.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROIT DU DEVELOPEMENT

Viale Vaticano 106
00165 Rome, Italie
Tel. +39 06 40403200 - ABSLawnetwork@idlo.int - www.idlo.int

SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

413 Rue Saint-Jacques, Suite 800,
Montréal, QC H2Y 1N9 Canada
Tel. +1 514 288 2220- secretariat@cbd.int-www.cbd.int